

**Présents :** Mesdames et Messieurs DENIAUD Jean-Pierre, Maire - BAULAN Norbert, Adjoint - NERRIERE Didier, Adjoint - DAUMAS Roland, Adjoint - QUINTARD France, Adjointe - BAUDIN Laurent - BAUDRY Philippe - BREMAUD Emeline - CHAPLEAU Dominique - COUTANT Christelle - GIRARDEAU Nadège - GOIMET Eric - ORVEAU Isabelle - PAYOCK-MONTHE Jacinthe - POUPELIN Evelyne - RIMBAUD David - RIVIERE Martine.

**Procuration :** Mme DAGUISE Patricia, Adjointe à Mme RIVIERE Martine

Mme POUPELIN Evelyne a été élue secrétaire de séance.

**01-2016 : Construction d'un Pôle Scolaire : demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Conformément à la circulaire préfectorale du 22 décembre 2015, Monsieur le Maire présente l'avant-projet et le plan de financement du programme d'investissement suivant pour lequel il sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. :

**CONSTRUCTION D'UN POLE SCOLAIRE**

| <b>Dépenses (T.T.C.)</b>                         |                |
|--|----------------|
| Ecole Publique : travaux                         | 1 581 000,00 € |
| Ecole Publique : maîtrise d'œuvre                | 121 092,58 €   |
| Ecole Publique : missions SPS, CT et sondage sol | 9 143,26 €     |
| Ecole Publique : levé topographique              | 1 395,96 €     |
| Ecole Publique : frais de consultation           | 1 368,59 €     |
| Total  | 1 714 000,39 € |
| <b>Recettes (T.T.C.)</b>                         |                |
| F.C.T.V.A.                                       | 270 143,60 €   |
| D.E.T.R. sollicitée                              | 400 000,00 €   |
| Subvention régionale sollicitée                  | 200 000,00 €   |
| Fonds de concours intercommunal                  | 200 000,00 €   |
| Enveloppe parlementaire sollicitée               | 50 000,00 €    |
| Autofinancement                                  | 593 856,79 €   |
| Total  | 1 714 000,39 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, et sollicite une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016 de 400 000 €.

**02-2016 : Construction d'un Pôle Jeunesse : demande de subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)**

Conformément à la circulaire préfectorale du 22 décembre 2015, Monsieur le Maire présente l'avant-projet et le plan de financement du programme d'investissement suivant pour lequel il sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R. :

**CONSTRUCTION D'UN POLE JEUNESSE**

| <b>Dépenses (T.T.C.)</b>                           |              |
|--|--------------|
| Foyer des Jeunes : travaux                         | 151 809,00 € |
| Foyer des Jeunes : maîtrise d'œuvre                | 11 627,42 €  |
| Foyer des Jeunes : missions SPS, CT et sondage sol | 877,94 €     |
| Foyer des Jeunes : levé topographique              | 134,04 €     |
| Foyer des jeunes : frais de consultation           | 131,41 €     |
| Total  | 164 579,81 € |
| <b>Recettes (T.T.C.)</b>                           |              |
| F.C.T.V.A.   | 25 939,42 €  |
| D.E.T.R. sollicitée                                | 54 859,94 €  |
| Enveloppe parlementaire sollicitée                 | 25 000,00 €  |
| Autofinancement                                    | 58 780,45 €  |
| Total  | 164 579,81 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté, et sollicite une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2016 de 54 859,94 €.

### **03-2016 : SyDEV : convention de maintenance 2016 relative à l'éclairage public**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention du SyDEV concernant le renouvellement de la maintenance de l'éclairage public et des infrastructures sportives (d'éclairage).

Le contrat d'entretien de l'éclairage public comprend 3 visites annuelles moyennant une participation communale de 11,60 € par point lumineux, soit 3 712 € pour 320 points lumineux (les dépannages ponctuels seront facturés à la commune sur la base d'un montant forfaitaire de 187,60 € par intervention).

Le contrat d'entretien des infrastructures sportives est établi sur la base de deux termes forfaitaires, à savoir un forfait d'intervention : 107,40 € par déplacement, et un forfait de remplacement de l'élément déficient comprenant les coûts de matériel et de main-d'œuvre.

### **04-2016 : Modification statutaire de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers relative au transfert de compétences des voiries de liaison d'intérêt communautaire**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Communauté de Communes du Pays des Herbiers d'étendre ses compétences au domaine suivant (dans le cadre de la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire – art. 7.2.5) : « transfert de compétences concernant les voiries de liaison d'intérêt communautaire » (soit les voies non départementales reliant les communes entre elles)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de confier cette nouvelle compétence à la Communauté de Communes du Pays des Herbiers.

### **05-2016 : Budget principal : ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2016**

Afin de pouvoir payer des travaux au Foyer Rural, et conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'ouverture des crédits suivants :

| Article | Nature de la dépense       | Montant |
|---------|----------------------------|---------|
| 2313    | Immos en cours - bâtiments | 8 000 € |

### **06-2016 : Vente d'un terrain à bâtir dans le lotissement « La Clé des Chants »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition dans le lotissement « La Clé des Chants » suivante : Mlle ALBERT Laura et M. GOUGEON Romain, demandent à acquérir le lot n° 13 d'une superficie de 488 m<sup>2</sup> (ZH 197).

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 juillet 2013, la base H.T. non assujettie à la T.V.A. s'élève à 5,75 € H.T./m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la vente du lot n° 13 à Mlle ALBERT Laura et M. GOUGEON Romain, au prix de 24 595,20 € H.T. (la T.V.A. étant calculée sur 21 789,20 € H.T.), soit 28 953,04 € T.T.C., et précise que les frais de notaire et les droits de mutation sont à la charge des acquéreurs.

### **07-2016 : Participation de la commune au Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) des Herbiers**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a intégré le Comité des Œuvres Sociales (C.O.S.) des Herbiers, le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Il propose de reconduire cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de reconduire l'adhésion de la commune de Beaurepaire au C.O.S. des Herbiers pour l'année 2016,
- prend acte que la participation communale 2016 a été arrêtée à 1 408,99 € (soit 0,85 % de la masse salariale N-1).

Le Maire,  
Jean-Pierre DENIAUD